



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 19 septembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	12/09/2012
Affichage	12/09/2012

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**THEME** : CULTURE 4.

**OBJET** : LIVRET CONTE.

**Etaient Présents** : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés** :

MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier.  
 PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.  
 BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.  
 ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
 ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.

**Absents-Excusés** :

MUSSON Pascal, PEYTHIEU Eric, BOVETTO Fanny,  
 ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Dans le cadre de la politique culturelle liée au Réseau des sites Majeurs de Vauban, les communes de Mont-Dauphin, Gap et Briançon se sont associées autour d'un projet de résidence conte dont les modalités ont été fixées par délibération en date du 20/10/2011.

Les rencontres entre le conteur Nordine Hassani et la population ont donné lieu à un travail d'écriture d'un conte « Femma : la femme qui écoute les pierres » qui sera publié sous forme de livret. Le projet d'édition est porté par la commune de Mont-Dauphin en collaboration avec les communes de Gap et de Briançon.

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé à la commune de Briançon de recevoir 100 exemplaires gratuits et d'acheter 100 exemplaires au prix coûtant de 0,45 euros l'exemplaire soit un total de 200 livrets.

Le comptoir de vente du service du patrimoine en assurera la vente au prix de 2,00 euros l'exemplaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à percevoir les recettes correspondantes imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice chapitre 70 : « Produits des services du domaine et ventes diverses », article 7088 : « Autres produits d'activités en annexes » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



**TRANSMIS LE** 25 SEP. 2012  
**PUBLIÉ LE** 25 SEP. 2012  
**NOTIFIÉ LE** 27 SEP. 2012